

Public concerné

Personnels des entreprises et des organismes de formation.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent :

- être titulaires du certificat de « SST » en cours de validité.
- avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations de formation lors de l'inscription.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : mettre en œuvre des formations d'acteur SST

Objectifs pédagogiques :

- Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
- Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
- Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST en sauvetage secourisme du travail.

Contenu de la formation

- Pédagogie et ingénierie pédagogique appliquée à la prévention.
- Méthodologie de projet de formation.
- Appropriation du document de référence.
- Pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

La durée de la formation est répartie sur 2 semaines non consécutives

Durée

8 jours soit 56 heures

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur SST », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses

compétences de formateur en SST » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.